

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="right">n° d'ordre 23014</p>
---	--	--

SEANCE du : 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 24 janvier 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Alain ROBIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Philippe ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérandère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Pierre MORIN	
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Arnaud PRINTEMPS	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Constance MACKOW à Alain ROBIN	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également : Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU - Directeur des Services Techniques
Thierry NOMBALAY - Directeur du service financier



Demande de subventions auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football – création d'un club house sur la commune déléguée de Beaulieu-sous-Bressuire

Afin de créer un lieu de vie et de convivialité pour les associations de Beaulieu-sous Bressuire et notamment le club de football ES2B, un club House sera construit en 2023 à côté des terrains de football et attenant à la salle de sport existante.

Ainsi afin d'aider au financement de ce projet, il est demandé à la Fédération Française de Football Amateur une aide dans le cadre de l'action 1 des Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) avec les conditions suivantes :

Action 1 : Création d'un club House (Espace clos et couvert de convivialité en dur ou en construction modulaire)

- Surface minimum : 25m² avec présence d'un point d'eau EC/EF avec un évier
- Cet équipement doit être impérativement utilisé par le club support associé à ce projet
- Le club House devra impérativement être situé dans un complexe sportif dont au moins une installation est classée au Niveau T6 min.
- L'extension ou la rénovation d'un club House déjà existant n'est pas éligible

Si projet retenu, une aide du FAFA de 20% du coût global HT plafonné à 20 000€

- ✓ Une bonification de l'aide de 10% sur le montant calculé initialement et prise sur l'enveloppe régionale sera à accorder aux projets en Zone de Revitalisation rurale et Quartiers Prioritaires de la ville.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE SOLLICITER** des demandes auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur
- **D'OUVRIER** les crédits nécessaires au Budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 2 février 2023

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230202-DG-DEL-2023_014-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023